

Question écrite du 8 novembre 2006 de M. Thierry Piguet: «Quelles suites à la motion M-207 (handicapés dans l'administration)?»

Pour faire suite à la motion M-207 «Pour une politique active d'intégration professionnelle des personnes handicapées en Ville», je souhaiterais savoir ce qui a été mis en place par l'administration depuis 2003: le nombre de places de travail dévolues, les services concernés, la durée et la nature des contrats (fixes, temporaires, stages, voire apprentissages), ainsi que les perspectives et ouvertures possibles ou/et autres collaborations qui permettraient de faciliter et de développer cette intégration.